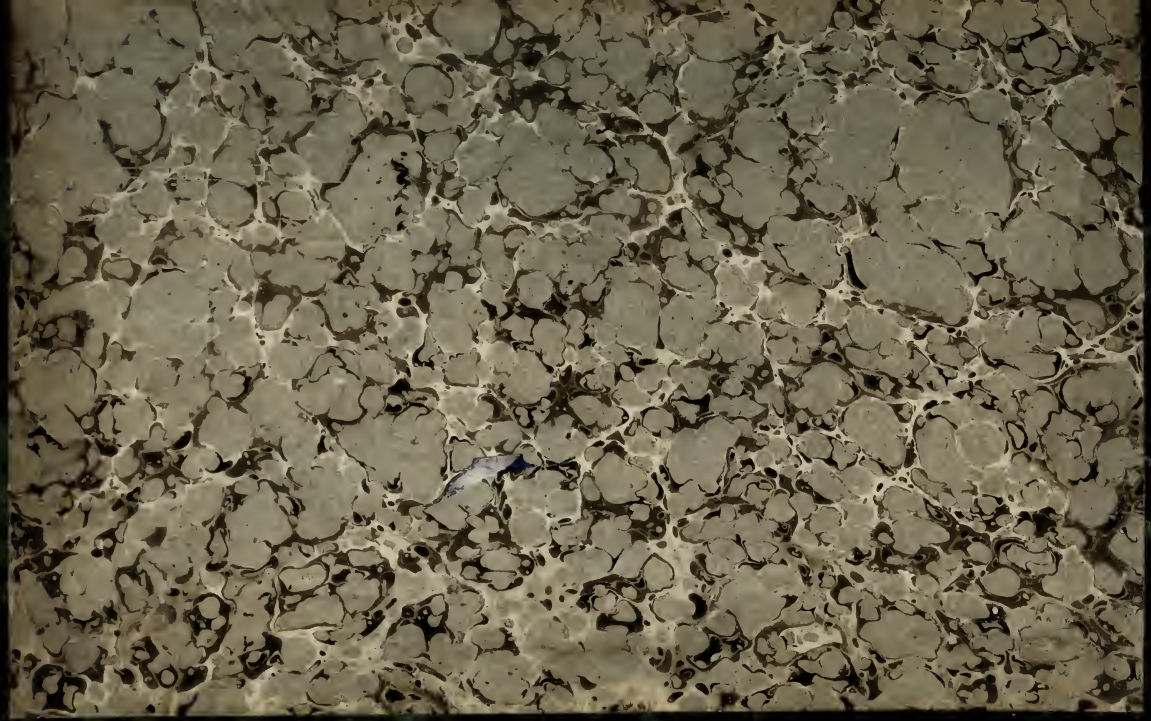

PETIT SUCCESSEUR SIMIER

15 N

LE COMTADIN PROVENCAL.

Et le Seigneur a dit : Pource qu'ils ont delaiſſé ma Loy que ie leur ay donnee, & n'ont pas eſcouté ma voix, & n'ont pas cheminé en icelle, &c.

Pourtant le Seigneur des Armees le Dieu d'Iſraël dit cecy: Voicy, ie donneray à ce peuple-cy eau de fiel pour boire, & pour manger

L'ALVYNE.

Ieremie. 9. v. 13. 14. 15.

M. CD. XX.

Case
F
39
.326
1620c

THE NEWBERRY LIBRARY

47-2035

VOyant qu'ordinairement on iette les yeux sur les fauoris des Roys, que tous leurs deportemens passent sous la censure publique que dans tous les entretiens serieux, ou familiers soit de cabinet ou de table, on y mesle touſiours les mignõs des Princes, sur le dos desquels on charge tous les deffaux de l'Estat, que le general & le particulier les accusent cõme autheurs de tous les mescontentemens que le tiers & le quart se fantastiquent: Et que d'autre costé il se remarque que la pluſ-part les loüent & les blasment, non selon la cognoissance certaine qu'ils ont de leurs merites où imperfections: mais seulement selon qu'ils sont preoccupez par l'affection ou l'enuie qu'on leur porte. I'ay creu pour ce regard qu'il y alloit du seruice du Roy & bien du public de donner lumiere à ce petit discours afin que par iceluy chacun puisse iuger du choix que sa M.a fait de la perſonne de Monsieur de Luynes, & par vne cognoissance parfaitte de son naturel & de ses capacitez faire vn iugement parfait de ce que l'on doit esperer de sa conduite & de ses actions.

Il n'a iamais esté que les Roys n'ayẽt pris plaisir d'esleuer par leurs bien faits quelques confidens seruiteurs, leur grandeur les y obligeant, l'aduancement de leurs affaires le requerant, & les infirmitez attachees à l'homme les neceſſitans d'eſlire entre vn grand nombre de domeſtiques quelque affidé, deuant lequel comme par vn doux soulagement, ils se puiſſent deſpouiller

de la pesanteur qu'apporte quãt & soy vne continuelle grauité de Majesté Royale, afin de gouster par l'interualle d'vne heure prise à la desrobee l'agreable liberté d'vne vie priuee, & par la communication d'vn entretien familier, donner quelque relasche à leurs esprits continuellemẽt agitez par la multitude des affaires partie desquelles ils sont contraincts de confier à la fidelité d'vne personne qui les soulage, en les rendans participans de leurs plus secrettes pensees. C'est pourquoy il ne s'est iamais veu que les grands n'ayent touſiours eu quelques fauoris: mais il ne s'est point remarqué iusques à present, qu'ils ayent voulu souffrir des compagnons, encore moins de maistres.

Quoy qu'il en soit, on ne donne iamais son cœur à vne personne sans subjet, il faut qu'il y aye vn artraict particulier qui nous incite à cherir ce que nous aymons: Ainsi les Princes par quelque instinct qui les meuue, dõnent leur affection à ceux le naturel desquels quadre à leur inclination, de la vient qu'ils honorent de leur faueurs, non tous ceux qui les aiment, mais seulement ceux qu'ils cognoissent pouuoir seruir d'instrumens propres à leurs volontez, ou à ceux qu'ils estiment estre douez de grande valeur & de iugement desquels ils ont receu, on esperent receuoir des signalez seruices, & le plus communément à ceux qui ont quelque gentillesse à laquelle l'esprit du Prince s'attache par vne rencontre de conformité d'humeur.

De toutes ces sortes de fauorits, nous en auõs des exemples en nos Roys: Charles V. surnom-

mé le Sage, comme il estoit Prince de grãd sens, il n'ayma iamais auſſi que de ſeruiteurs bien ſenſez: Ainſi il affectionna le Conneſtable du Gueſclin à cauſe de ſes rares vertus: Charles VIII. pour le meſme ſujet, admiſt au Gouuernement de ſon Eſtat, Iean Baſtard d'Orleans appelé pour ſes merites, le bon Comte de Dunois, auquel la France demeure encor auiourd'huy rẽdeuable pour les contmuels ſeruices qu'il a rendu à ceſte couronne durant tout le cours de ſa vie: Louys XI. a eu pour fauorits tous ceux qu'il a iugé luy pouuoir ſeruir vtilement en ſes affaires, entre leſquels eſtoit vn Triſtan l'Ermite: Charles 8. affectionna Briſſonnet par rencontre d'humeur. En ce meſme temps, François Duc de Bretagne ſe laiſſoit auſſi poſſeder par vn fin tailleur nommé Landays, auquel les grands du pays firent faire le procez: Le Roy François I. ayma l'Admiral de Bonniuet pour la gentilleſſe de ſa perſonne: Henry II. eſleua Montmorẽcy pour ſon courage. Charles IX. fit le Mareſchal de Rets pour ſa bonne conduite: Henry III. agrandit Monſieur d'Eſpernon pour ſon eſprit. Henry IIII. le Duc de Suilly comme inſtrument à ſes deſſeins: Ainſi le Roy a fait choix de Monſieur de Luyne pour la confiance qu'il a en luy comme en vn autre ſoy-meſme. Reſte maintenant a voir s'il merite ou non ceſte grande faueur, & ce que la France doit eſperer de la conduite de l'Eſtat qu'il a pris en main, & dans laquelle il ſe veut maintenir à quelque prix que ce ſoit en deſpit de tous ſes enuieux.

Pendant la grande vogue du feu Mareſchal

d'Ancre chacun declamoit contre le bõheur de sa fortune, & l'impatience d'vne rage publicque en faisoit souhaitter le reuers à tous moments: Aussi ne fut-il pas plustost ruyné que chacun en applaudit l'action par vne resiouyssance general le. Cet exemple deuoit animer de Luyne, à embrasser les choses bonnes, à mieux faire que le deffunct, puis qu'il n'auoit esté deffait que pour auoir mal fait. Mais tout au rebours disent-ils, de Luyne n'est pas si tost entté en sa place qu'il a suiuy entierement sa piste, de sorte que la medisance s'est incontinent iettee sur luy, le naturel d'vn peuple estãt de detracter touſiours de ceux qui gouuernẽt l'Estat. Et qui ne peut iamais voir de bon œil les fauorits des Princes pour la croyance qu'il a, que tous ces mignons sont vrayes sensues qui boiuẽt en delices le sang des pauures affligez, & qui s'enrichissent de la sueur de leurs trauaux. Pareil discours se tient auiourd'huy du sieur de Luyne C'est pourquoy il faut examiner sans passion, si c'est à tort ou auec subjet qu'on se plaint de ses deportements.

Pour donc commencer à recueillir ce qui se publie de luy dans le monde, ie diray qu'il est accusé publiquement d'estre entaché de six vices notables, sçauoir, d'incapacité, de l'Ascheté, d'Ambition furieuse, d'Auarice insatiable, d'ingratitude nompareille, & de n'estre homme de foy ny de parolle: qui sont toutes qualitez honteuses, lesquelles ils soustiennent estre bien faciles à prouuer contre luy.

1. Incapacité. Pour le premier poinct qui regarde son incapacité, on la fonde sur deux poincts,

en sa naissance & en l'impertinence de son esprit, disans qu'il n'est pas François, qu'il est Contadin sujet du Pape, nay à Mornas petite vilette du Comtat d'Auignon, qu'il y a de tres-grands inconueniens de laisser empieter vne si grande authorité à vn homme estranger, & encores plus de confier la conduite du Roy & de son Estat à l'insuffisance d'vne personne, qui depuis son bas aage iusques à celuy de 40. ans n'a iamais eu l'ame plus releuee que d'occuper son esprit à nourrir des moineaux, denicher des corneilles, s'iffler des linottes, leurrer des pies griesches, voler l'alouette, & pedagogiser des mesquins, qui sont toutes marques certaines de bassesse & de lascheté, auec lesquelles neantmoins il tasche de preoccuper le benin naturel du Roy. Le feu Cõte du Lude ayant reproché cent & cent fois aux Luynes lors qu'ils estoient à sa suitte, qu'ils n'estoyent bons qu'à desnicher des Gays verds. Ce-stoient ses mots: Et cependant tout en vn coup, comme si le S. Esprit estoit descendu dessus eux, ainsi que iadis sur les Apostres, ils ont eu l'audace d'arracher le timon de l'Estat aux anciens Officiers de la Couronne, pour de haute lutte en prendre l'absolu gouuernement.

Les autres qui sont plus contemplatifs, disent, qu'il n'y a rien qui raualle tant la dignité Royalle, ny de si honteux à la renommee de la nation Françoise, que de permettre qu'vn petit faucõnier qui depuis son hors de page iusques au 24. Auril 1617. n'auoit gouuerné autre chose que des Esperuiers, & le lendemain 25. sans autre experience que de son audace, luy voir prẽdre la pos-

ſeſſion du regime de ceſte Monarchie, qui des le commencement a fait mille impertinences dans l'Eſtat pour faciliter l'eſtabliſſement de ſa future grandeur, ayant ſeul reſolu la continuation de la detétion d'vn premier Prince du ſang, arreſté l'eſloygnement de la Royne mere hors de Paris, auec la relation au Chaſteau de Blois, oſté à ceſte Princeſſe l'education de ſes enfans, empeſché le retour de Monſieur de Bouillon en Cour, de crainte que la grande experience de ce ſage Seigneur ne ſecondaſt la generoſité de l'eſprit du Roy, ne preſſaſt la deliurance de Monſieur le Prince, & ne controollaſt Luyne en ſon ignorance, qui a par des procedures extraordinaires violenté la Iuſtice du Parlement en l'ouuerture du College des Ieſuites à Paris. A fait des retranchemens de la gendarmerie, le departement des garniſons aux frontieres, introduit les achapts honteux des places & gouuernemens, à ordonné abſoluëment du maniement des finances, diſpoſé des Ambaſſades, donné audience publique aux Ambaſſadeurs ſans rongir de ſon impertinence dans la negotiation des affaires eſtrangeres, qui a mis ce Roy & la France en meſ-intelligence auec tous les anciens alliez & voiſins de ceſte couronne, qui a enleué à l'improuiſte le Roy hors de Paris durant la rigueur d'vn froid violent, & meſme en vn temps de Careſme-prenãt, auquel les Roys ont touſiours accouſtumé d'honnorer ceſte ville de leurs preſences & de s'en approcher lors qu'ils en ſont eſloignez. Luyne au rebours l'a mené en Picardie ou il auoit enuie d'aller s'eſtablir en ſon

gouuer-

gouuernement, & y faire son entrée, ainsi qu'il fit le iour des cendres : ayant vn premier Prince du sang & le Comte de Vaudemont à sa suitte; Qui a mené le Roy en son lict de Iustice sans en aduertir au prealable son Parlement, ayant procuré par ceste mauuaise procedure, le peu de contentement que S. M. y receut en la verification des Edicts, qui enuoye faire des plaintes à Monsieur le Nonce par vn Cheualier du Guet, qui par le mesme personnage a fait porter parolle à Monsieur le Comte de Sciſſons, qu'il auoit aggreable la recherche que ce Prince desire faire de Madame de France, qui a mis en desordre par son impertinence & renuersé par son ambition toute l'institutiõ de l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit, qui fit partir le Roy de Fontainebleau pour aller à Orleans par des resolutions precipitees, & tout cela à la barbe des Princes & vieux Officiers de la Couronne, sans qu'on aye demandé leur aduis. Partant qu'il faut aduoüer, disent-ils, ou qu'il y aye vne grãde stupidité parmy les grands, ou vne extréme effronterie audit sieur de Luynes, & de là ils cõcluent qu'vn homme estranger comme luy, non sujet du Roy, inexperimenté aux affaires, qui gouuerne tout à sa poste, & ce qui est plus à noter qui reduit tout le seruice du Roy, & le bien de l'Estat, au point de ses interests particulier: Qu'il faut que de necessité son apprentissage couste bien cher à S.M. & à la Frãce, les fautes qu'il commet tous les iours ne pouuans produire que la ruïne ineuitable de ce Royaume : Voila les discours communs qui se tiennent dans le public voyons ce reste.

Ils disent en apres, qu'il ny a riẽ de plus lasche que luy, & que la crainte continuelle dont il accõpagne sa vie, est vne preuue indubitable de la bassesse de son ame, & de ses mauuais deportemens: Qui fait mal craint tout, & qui a enuie de biẽ faire ne redoute riẽ; C'est pourquoy les cœurs genereux qui ont la cõsciẽce nette, les mains innocẽtes, les pẽsees droites & les procedures irreprochables, aimẽt mieux mourir dans la liberté d'vne frequentation publique, que de viure renfermez par l'apprehẽsion du iuste chastimẽt deu aux malefices: Ainsi voit-on que les hõmes qui ont fait quelque actiõ par vn esguillõ vrayemẽt genereux, se plaisent ordinairement à se mõstrer en public. Ainsi le Mareschal de Vitry apres auoir heureusement executé le cõmandemẽt du Roy en la personne du Mareschal d'Ancre, estoit biẽ aise de se monstrer aux Parisiẽs, & le peuple biẽ aise de le voir, parce qu'il auoit esté instrument d'vne action signalee qui redondoit au contentemẽt du general. M. de Luyne deuoit faire de mesme: Mais au rebours, dés la mort de cet homme, il a vescu plus qu'il n'auoit iamais fait en defiãce continuelle, sa timidité, ou les mauuais dessẽins qu'il a, l'ayãs rendu captif dãs le Louure, n'osant visiter personne, & redoutãt tout le mõde. D'ou procede cela, disent-ils, sinon que ce n'a pas esté la generosité de mieux faire que le Mareschal d'Ancre, qui l'a porté à conspirer cõtre luy, mais seulemẽt vne pure necessité de sauuer sa fortune Du Agen luy ayãt donné aduis qu'il y auoit resolution prise de le ruïner dans le iour S. Marc? De sorte que nõ le biẽ de l'Estat, ny le seruice du

Roy, le fit entreprendre l'executiõ de ceſte conſiuration: mais ſon ſalut particulier: L'aduertiſſement de du Agen ayant eu plus de force enuers Luyne que toutes les exhortations que pluſieurs bons Frãçois luy auoiẽt fait pendant huit mois qu'õ le preſſoit de preuenir la deſolatiõ de l'eſtat dont il n'auoit ſoin, ainſi qu'il a fait clairement voir ce diſent ils, par les actions qu'il a cõmiſes depuis; Eſtãt tres-veritable que le procedé qui a eſté tenu à la mort du M. d'Ancre, demõſtre qu'il a eſté precipité & non meurement cõſideré, Car vne perſonne genereuſe qui n'eut eſté portee en ceſte actiõ que du ſeul deſir de ſauuer l'honneur de la France, eut eſtably vn ordre biẽ plus honorable en l'execution. Il n'eut iamais eſté d'aduis qu'vn homme de péu eut ceſte gloire de finir ſes iours comme vn Ceſar, par les mains des braues Cheualiers, & ſoüillé de ſon sãg les murailles du Louure à la face d'vn Roy: Il le falloit liurer à la Iuſtice, & par vn ſupplice ſignalé le faire ſeruir d'exẽple aux fauoris de ne plus abuſer de la bõté & authorité de leurs maiſtres, qui eſtoit l'opiniõ de tous les principaux de l'entrepriſe, hormis de Luyne, qui ne ſe ſoucioit pas cõme l'affaire paſſat pourueu qu'elle s'executaſt, & aſſeurãt ſa perſonne, qui eſt vne marque de laſcheté inſigne, qui a touſiours accõpagné toutes les actions de ſa vie: ayant eſté trouué pluſieurs fois pleurãt comme vn enfant du temps qu'il eſtoit en vne apprehẽſion continuelle que le Mareſchal d'Ancre ne le renuoyaſt cueillir des figues en Prouence.

Le ſoir de la mort dudit Mareſchal, le Roy rẽditvn teſmoignage de ce que deſſus, & confeſſa

à lascheté naturelle de Luyne : car ainsi que l'on entretenoit S. M. son coucher du contétement que tout le peuple auoit de la fin de ce miserable, le discours agreant au Roy, la ioye luy fit prononcer ces parolles, Il n'a pas tenu à moy que cela n'a esté executé plustost: mais Luyne ne s'y pouuoit iamais resoudre tant il est poltron : Ce sont les propres mots que le Roy a tendu pour preuue de la generosité de Luyne.

Ce qui est confirmé dauantage par la depoüille qu'il a voulu auoir (cõme vn second Maistre Iean Guillaume) d'vne personne qu'il auoit fait tuer & duquel apres sa mort, il n'a pas eu honte de porter les manteaux, robbes de chambre, escharpes, aigrettes, cordons, & autres ioyaux, qui est vne marque au dela de toute lascheté.

Voicy vne autre furieuse batterie, dõt on se tague encore cõtre luy, ils disent que c'et vn ingrat ingratissime, dont le Roy mesme en ressentira les effets: Luyne estãt d'vn naturel, qu'il n'arme que luy-mesme, n'affectionnãt S. M qu'entant qu'il estime se pouuoir agrandir par ceste voye, n'ayãt autre obiet que l'establissement de sa fortune & d'auoir à cõtre-cœur ceux ausquels il a des estroites obligations: En preuue dequoy ils alleguent pour exemple M. le Grand, au quel il doit sa premiere nourriture, ayant esté esleué pendãt sa ieunesse pres ledit Seigneur: Neantmoins au lieu de recognoistre l'hõneur qu'il a receu en ceste maison, ça esté le premier qu'il a attaqué si tost qu'il est entré en faueur, ayãt voulu faire perdre audit Sieur le Grand, & prendre pour luy le Gouuernement de Bourgongne, auec l'Estat de Grand

Escuyer, pour en reparer la mouſtache de Cadnet, le tout au preiudice du Marquis de Termes: Ainſi au lieu d'eſperer toute aſſiſtance pres de S. M. par l'entremiſe d'vne perſonne qu'ils auoient nourry, ils s'y ſont veus trauerſez par Luyne qui deuoroit la deſpoüille dudit ſieur le Grand, ſur l'opinion peu charitable qu'il ne releueroit de la maladie, dont il eſtoit lors alliété, qui eſt vne ingratitude nompareille, & vn ſeruiteur de mauuais naturel, de vouloir ẽpeſcher que le Roy ne gratifiaſt ledit ſieur de Termes des charges de ſon frere, apres de ſi longs ſeruices qu'ils ont rendus aux feux Roys, & à S. M. regnante.

En ſuitte, ils mettent en auant M. de Carcaſſonne, lequel a auttefois grandement aſſiſté le pere de Luyne en pluſieurs de ſes neceſſitez, & continué les meſmes plaiſirs enuers ſes enfans, ayant cõtribué en tout ce qui luy a eſté poſſible pour aider à lés maintenir dans le monde, les ayans ſouuent recommandez au feu Roy, & aux amis qu'il auoit en Cour: De ſorte que tous les trois freres n'oſeroient deſnier qu'ils n'ayent de tres-particulieres obligations audit ſieur Eueſque: Mais cela n'a pas empeſché qu'ils ne l'ayẽt trompé auſſi bien que les autres, l'ayant retenu vn long temps en Cour, & puis renuoyé en Languedoc, fait reuenir à Paris pour l'entremiſe de leurs affaires, le tout ſous belles promeſſes, dont il n'eſt reüſſi que le vent de leurs trompeuſes paroles, dignes de leur ingratitude, de laquelle ils recompenſent tous ceux qui s'employent pour eux, leur ſemblant que c'eſt aſſez de paroiſtre courtois de diſcours, & d'accompagner d'vn ſi-

mulé sous-ris leurs veritables tromperies. Ils ont payé de mesme monnoye le Mareschal de Souuré, quoy que l'vn des principaux appuis de leur establissemẽt aupres du Roy, lors qu'il estoit Dauphin, ayant procuré pension pour luy & pour ses freres; Et en recõpense Luyne fait tous ses secrets efforts, pensans esloigner ledit sieur Mareschal des bonnes graces du Roy & de la Cour, dont il fut venu á bout sans le bon naturel de S. M. qui n'a peu oublier les seruices de ce bõ Seigneur, ny l'amitié qu'il porte à M. de Courtenaulx, & au petit Cheualier son frere.

Voyons en apres, disent-ils, en quelle mõnoye il a payé tous ceux qui l'õt assisté au dessein contre le Mareschal d'Ancre, la dessus, ils commencent par du Trauail qui auoit le plus trauaillé, voire esté le principal autheur de l'entreprise. Neantmoins Luyne l'a fait mourir sur vne roue sous pretexte d'vne proposition secrette que du Trauail auoit communiqué audit Luyne, tẽdant à inciter le peuple à faire quelque tumulte contre la Royne mere lors qu'elle sortiroit de Paris, dessein à la verité tres-abominable. Mais qui ne se pouuoit executer sans le consentement dudit Luyne, lequel en pouuoit aisément diuertir du Trauail, au cas qu'il eust eu intention de ne perdre son amy: Tout au cõtraire, disent-ils, Luyne fut bien aise de se seruir de ce pretexte pour ruïner du Trauail, duquel il se vouloit deffaire. Car le vray suiet de sa perte ne vient point de ladite propositiõ. Ains de ce que Luyne luy auoit promis quelque benefice de la despoüille du Mareschal d'Ancre. Et Trauail ayant descouuert que

Luyne se mocquoit de luy, il iura de le poignarder, Luyne qui craignoit Trauail pour le cognoistre homme d'execution, resolut de le preuenir en l'accusant de ladite propositiõ. ayant mesme seruy de tesmoin contre luy pour cet effet. Ainsi se sauua Luyne de la main du Trauail. Ainsi du Trauail a esté payé par l'ingratitude de Luyne. Que cela ne soit tres-veritable, disent ils, qu'on voye en suitte de qu'elle façon il a traicté le Mareschal de Vitry, il n'a cessé qu'il n'ait mis le Roy en soupçon de sa fidelité, heurté furieusement son honneur, sa fortune, & celle de ses parens, quoy que tres-braues Caualiers, entre lesquels est l'irreprochable cu Halier, nõ pour autre dessein qu'a pour posseder seul sa personne du premier Prince du sang, afin que sa detention ou sa deliurance dependit de sa volonté absoluë, pour a quoy paruenir, Luyne n'a pas craint d'offencer les innocẽs, & de terrasser ceux ausquels il auoit le plus d'obligation, preferant l'establissemẽt de sa fortune, à la ruïne de ses meilleurs amis: Le mesme a-il fait au Comte de la Rocheguion, qui a procuté tant qu'il a peu l'aduancement dudit Luyne, iusques à se rendre solliciteur de son mariage auec la fille de M. de Mõtbazon, & Luyne a fait ce qu'il a peu pour diuertir le Roy de l'inclination qu'il a d'aimer ledit sieur Comte: Et si du Agen n'eut fait sa main de bonne heure, il ressentiroit à present combien Luyne a courte memoire des plaisirs & seruices qu'on luy rend. Le Presidẽt Cheualier en sçait aussi quelque chose, & le bon homme Cotignon qui a seruy Luyne fidellemẽt, mesme en vn temps espineux, auquel

il auoit peu de gens en qui se fier. Les Sieurs de Guichaumont qui fut le premier qui porta le pistolet dans la teste de Conchine, Sarroque, la Chesnaye, & autres qui estoiēt de l'ētreprise, n'ōt esté mieux recognus. Combien ont-ils abusé de la bonté de Madame la Comtesse de Soissons, qui a employé son credit pour maintenir Luyne & ses freres, iusques à espouser leurs passions? Qu'ont-ils fait pour elle en recompense de tant de plaisirs? rien autre chose, sinon qu'ils l'ont trompee, & pour comble ils ont trauaillé à mettre la diuision entre les deux maisons de Bourbon, afin d'empieter plus facilement toute l'authorité de l'Estat par le moyē de ceste dessvnion Pareil traictement ont-il fait à Monsieur de Lōgueuille apres auoir accommodé Luyne du Gouuernement de Picardie, La faueur s'est mocquee de luy, glorieuse d'auoir emporté ce que le Mareschal d'Ancre n'auoit sçeu obtenir.

Qui a-il de comparable à leur ingratitude enuers le Roy? s'ils affectionnent autant S.M. comme S.M. les affectionne, ils viuroient tout autrement qu'ils ne font. Mais ils se rēdent indignes par leurs procedures de l'amitié d'vn si grand Prince, & des biens & honneurs qu'ils en reçoiuent. Car au lieu de veiller à ce qui est du seruice de S.M. & à le rendre intelligēt de ce qui se passe en son Royaume, que ne font-ils pas pour luy faire perdre la cognoissance de ses affaires? Quels effotts ne font-ils pas pour diuertir s'ils pouuoiēt, la generosité de son courage, par des amusemens dignes de Luyne, & non d'vn Roy de France? Quels astuces n'employent-ils pas que

que

que le Roy ne faſſe bõ accueil qu'à ceux qu'il leur plaiſt, & faire oublier à S.M to⁹ les vieux ſeruiteurs de sõ pere, pour en aimer de nouueaux creatures de Luyne? que n'inuẽtét-ils pas pour mettre l'eſprit du Roy en deffiance de la Royne ſa mere, de Monſieur ſon frere, & de tous les grãds qui n'adherent à leurs volontez? Que s'il y a crime puniſſable, c'eſt ceſtuy-là, vouloir aſſieger l'eſprit du Prince pour aliener les tendres mouuemẽs de ſon naturel. C'eſt vne ingratitude ſceleratiſſime. Or que Luyne face toutes ces pratiques, afin d'eſloigner tout le monde & poſſeder ſeul le gouuernemẽt, c'eſt choſe plus claire que le iour, & vn crime plus noir que l'Enfer, qui produira mille mõſtres dans l'Enfer, qui produira mille monſtres dans l'Eſtat, ſi on laiſſe plus longuemẽs impunies telles enormes meſchãcetés.

N'eſt-ce pas auſſi vne ingratitude nompareille, de laquelle ils ont vſé enuers M. du Mayne, lequel apres les auoir accommodé de ſes places, & aſſiſté franchement aux mouuemens derniers pour recompenſe ils ſe ſont efforcez de luy faire confiner ſes iours en vne priſon, voire de le faire tuer ſous pretexte de reſiſtance.

En apres, qu'eſt-ce qui ne ſe dit pas pour depeindre ſon auarice? Le bruit commun eſtant par tout que Luyne a cõmencé ſon entree en la maiſon du Roy, ainſi que Iudas en la compagnie des Apoſtres: Si toſt qu'il s'eſt veu auoir quelque part aux bonnes graces de S. M. la premiere choſe à quoy il a butté, ça eſté d'attrapper la bourſe; & de fait il n'eut pas de repos, iuſques à ce que par ſes pratiques, il eut oſté à M. le Mareſchal de

Souuré le maniement des menus plaiſirs du Roy qu'il priſt pour luy, puis l'a transferé à ſes freres, qui ont ſi bien fait valloir ceſte charge, que là où elle ne mõtoit qu'à cinq cens eſcus par mois du tẽps dudit ſieur Mareſchal, elle va auiourd'huy à des millions de liures. Il ſe dit auſſi publiquemẽt qu'il n'a procuré la mort de Conchine que pour ſa deſpoüille, Luyne n'ayant peu cacher en cela l'auidité de ſon auarice, en ce que s'eſtant veu fruſtré de l'eſperance d'auoir les biens de la Mareſchale d'Ancre (l'Arreſt interuenu contre elle portant reünion d'iceux à la Couronne) Luyne n'a pas eu honte de violenter la Iuſtice, & par vn don qu'il en a extorqué du Roy a deſtaché du Domaine de S. M. vne choſe qui auoit eſté reünie aux lys pour marque des abus d'vne inſolente faueur, à laquelle Luyne a ſuccedé en toutes façons. Il ne s'eſt non plus contenté d'auoir rauy ceſte grande deſpoüille. Il a eſté ſi laſche, diſent ils, que d'auoir fait ietter des excommunications par toutes les Egliſes de Paris, afin d'auoir reuelation des biens qui pouuoient eſtre recelez lors du ſac de la maiſon de Cõchine deſquels le deffunct par prudence, n'auoit voulu faire faire aucune recherche, là où Luyne par baſſeſſe d'ame n'a point eu de honte de ſoüiller ſon honneur afin d'aſſouuir l'inſatiabilité de ſon Auarice.

Il a bien fait pis, diſent-ils, c'eſt, qu'il a rãçonné tous les creanciers du feu Mareſchal d'Ancre auec leſquels il y a compoſé, ayant fait perdre à chacun d'iceux le tiers & la moitié de leur deu. Sa vilannie a encore paſſé plus outre. C'eſt qu'a-

pres s'eſtre fait donner par le Roy la maiſon du faux-bourg S. Germain, & ayant fait mettre au deſſus de la porte, l'Hoſtel dé Luyne, & voyant que le peuple s'en mocquoit, il le fit auſſi toſt deſtiner pour loger les Ambaſſadeurs extraordinaires: Et pour cet effet a reuendu ladite maiſon au Roy quarante mil eſcus, eſpuiſant ainſi, & tirant argent de toutes mains des coffres de S. M. Mais tout cela n'eſt rien au prix de ce qu'il a fait durant trois ans qu'il diſpoſe des deniers de l'Eſpargne auſſi abſolument que du reuenu de la meſtairie de Luyne, de la Fontaine de Cadnet, & des Bruyeres de Brauthe, ayant eſpuiſé vn nombre infiny d'argent en l'achapt des charges & Gouuernemẽs qu'ils poſſedent, & penſions qu'il fait ordonner à cent ou ſix vingts gneuſailles de ſa lignee: De ſorte que les gratifications que le Roy auoit accouſtumé de dõner à ſes vieux ſeruiteurs ne s'eſtendent point le iourd'huy que ſur ceſte parentaille, qui cõme chenille rongent les fleurs de Lys, & deuorent la ſubſtance deuë aux autres, pour s'enrichir prõptement aux deſpens du tiers & du quart. Toutes les penſions des grands & vieux Officiers de la Couronne eſtãs retrãchees. ou demeureront arrierees, afin de faciliter le payement de celles de leurs ſuppoſts. Ainſi Luyne a fait enleuer en vn iour quatre cens mille liures dans l'Eſpargne pour marier ſa niepce Cõbalet, & il ne s'y peut trouuer cent eſcus pour les appointemens de la Royne mere: La maiſon du Roy, de la Royne & de Monſieur, ſont arrierees pour illuſtrer celle de la parenté Luyniſtre: Le Roy n'a plus vn ſols, & Luyne a dix ou douze

millions dans les Citadelles d'Amiens, Calais, & la Fere: le Roy vend son domaine pour subuenir à la neceſſité de ſes affaires, & Luyne l'achete ſous noms interpoſez pour s'aggrandir aux deſpens de la Couronne.

Cadnet a pris vn millió de liures ſur le ſel pour ſon mariage: il s'eſt fait adiuger dix-huict mil liures de rente ſur les Greffes des greniers à ſel de Paris: il en a deux fois autant ſur les Greffes de la Picardie, & cela ſans bourſe deſlier, Branthe à comté ſix cens mille eſcus par ſon contract de mariage, la grãde familiarité que ces trois freres ont auec ce preud'homme Moiſſet, ne prouenant que des eſtroictes intelligences qu'ils ont enſemble pour voler les deniers du Royaume: Ainſi voit-on que Chalange, & autres tels partiſans ont plus d'accez aux fauoris que les grands, & les Conſeillers de l'Eſtat. Tant d'Edicts nouueaux qui ne ſeruent que pour affliger le pauure peuple, ne ſont inuentez que pour aſſouuir leur auarice: Encores cela ne ſuffit-il pas. Ils ont fait augmenter les tailles de quatre millions deux cens ſoixante mil liures depuis trois ans en çà: Il ne ſe paſſe affaire dont ils ne tiennent la quinte eſſence: On a veu Monſigot tenir banque dans le Louure pour la cõpoſition des penſions. N'eſt ce pas choſe eſtrange, que ce Secretaire qui n'auoit pas le liard à la mort du Marquis d'Ancre, ſoit à preſent riche de cent cinquante mil eſcus, & le gros Modene de trois cens mille? De là on peut iuger la richeſſe du maiſtre puis les valets en ſi peu de tẽps attrappent, ce que les plus vieux Officiers n'oſeroient eſperer de gaigner en leur

vie: Et ce qui eſt de pis en l'auarice de Luyne, c'eſt qu'elle n'a point de reflus, tout ce qui tõbe en ſes coffres tombe en main morte, il eſt logé, nourry, deffrayé, entretenu, luy, ſes freres, & tous les leurs aux deſpẽs du Roy & du pauure peuple.

5. Ambition. Leur Ambition n'eſt pas moins monſtrueuſe que leur Auarice. comme ils deſirẽt auoir tant, ils veulent auſſi cõmander a tous. Qui conſiderera meurement leurs procedures, trouuera que les fondemẽs qu'ils iettent de leur grãdeur ſappe toutes les autres, voire celles du Roy n'y ayant auiourd'huy puiſſance dans le Royaume qu'ils ne tiennent aſſiegee. Il ſemble qu'ils ayent reſolu d'eſtablir leur pouuoir par deſſus tout le reſte de la France. Le Roy, la Royne, la Royne-mere, Monſieur frere du Roy, Madame de France, Mõſieur le Prince, tout cela eſt cõme enueloppé dans les enceints de leur cabale: On ne peut aborder S.M. que par leur entremiſe. Ils ont preueu à ce que nul ne le puiſſe entretenir qu'auec leur conſentement: Ayant contrainct le ſieur de la Curee de ſe deffaire de la Lieutenance de la cõpagnie de cheuaux legers pour la remettre à Branthe, afin que l'on puiſſe auſſi peu aborder le Roy au champs que dedans le Louure. Ils ont fait tout ce qu'ils ont peu pour eſloigner des bonnes graces du Roy M. le Cheualier de Vendoſme. Ils ont debuté de la Cour monſieur de Montpoüillan, Madame la nourrice du Roy, & infinies autres, auſquels S.M. auoit quelque creãce. Ils ont chãgé tous les vieux ſeruiteurs du feu Roy, pour en gliſſer de nouueaux de leurs factiõs. Autant en ont il fait à l'endroit de la Royne, au-

pres de laquelle ils ont introduit toute leur parenté, ayant esté effrontez que de mettre pour Dame d'Atour de la Royne leur sœur Vernet qui a seruy Madame de Paulian de fille de Chambre d'où elle fut chassée pour sa vie scandaleuse & à laquelle Vernet emprunta vn pain sur la fournee auant l'espouser, ledit Vernet estant lors violon, monstrant à danser aux pages de monsieur de Montmorency au Languedoc, & maintenant gouuerneur de Calaix, qui a eu l'honneur de succeder à vn Mareschal de France: & en la garde d'vn premier Prince du sang. L'orgueil a encore porté Luyne iusques là que de faire eriger vne charge nouuelle de surintendante de la maison de la Royne pour sa femme, afin de faire sortir du Louure Madame la Connetable qui est vne sage Dame, d'aage meur respectueuse, bien sensee, & de qualité plus releuee que la femme de Luyne, qui est d'vn esprit escruelé, qui n'a que dix-neuf ans, laquelle son mary baille vne gouuernante pour la conduire, & cependant il veut que la maison de la Royne passe sous sa disposition, le desir de regner les ayãt tant esbloüis que de passer par dessus tout respect, pour assouuir leur ambition. Tout ce qui est autour de mõsieur frere du Roy, ne sont que les creatures de Luyne: Tous les espions qu'a la Royne mere, ne sont qu'emissaires de Luyne. Il n'a dõné liberté à monsieur le Prince qu'à condition qu'il playeroit à toutes ses volontez: N'a-il pas esté si aueuglé que d'accepter l'honneur que ce Prince luy a fait d'estre parrain de sa fille aisnee? Et pour tout cela ce Prince n'en est pas en plus grand credit pres de luy: Et de fait

on a remarqué qu'il eſt tous les iours teſte nuë en la chambre de Luyne, pendant qu'il donne des des audiẽces la teſte couuerte, meſme on luy refuſe quelquesfois la porte de ſa chambre, & au duc de Guiſe auſſi, quoy qu'yſſu de pere qui n'eut iamais peu ſouffrir tel eſcorne. La gloire de Luyne a paſſé bien plus outre. C'eſt, qu'on la veu plusieurs fois couuert en la chambre du Roy S. M. eſtant nuë teſte. Que peut on adiouſter dauãtage à cela, ſinõ qu'on remarque encore qu'il enuoye ordinairement Deſplan & autres dire au Roy, qu'il ſupplie S. M de le venir trouuer en ſa chambre. Le 19. May vn grand de ce Royaume entendit vn nommé Ville-longue Fauconnier qui vint dire au Roy de la part de Luyne ces propres mots Sire, M. de Luyne vous ſupplie de prendre la peine de venir iuſques en ſa chambre, qui eſt vne outrecuidance nompareille, laquelle neantmoins il practique effrontément tous les iours, Le Roy va plus ſouuent au departement de Luyne, que Luyne à celuy du Roy. Par la peut-on voir quel eſt ſon orgueil, & combien il eſt dangereux de cõmettre la puiſsãce ſouueraine entre les mains des gens ambitieux, puis que le deſir de regner viole tout reſpect. Mais ce qui paſſe au dela de l'inſolence, c'eſt la reſolutiõ qu'il a pris ſur le fait de la fortification d'Amiens, luy eſtant repreſenté que ce trauail ſeroit long & de grand couſt. Il dit, ie veux à quelque prix que ce ſoit que cet ouurage ſoit acheué dans vn an: Paroles vrayemẽt inſolentes, & qui demonſtrẽt le deſſein de ſa tyrannie: Ie veux. Marque vne auctorité Royalle, & à quelque prix que ce ſoit, teſmoigne le deſir

violent qu'il a de s'eſtablir & de regner. Ne fait il pas bien cognoiſtre encore ſa ſotte vanité, quād pour preuue de ſon amitié, il tutaye la Nobleſſe, meſme des Cheualiers qui ſont plº aagez, & cent fois de meilleures maiſons que luy, auſquels il parle par toy, penſant les bien fauoriſer: eſtimant obliger les Grands quand il leur dōne en paſſant vn regard du coin de l'œil auec le petit ſous-ris; En quoy Cadnet excelle par deſſus les autres, on ne doit paſſer ſous ſilence l'orgueilleuſe Rodomontade de Brante, qui s'eſt eſchappé de dire à vn de ſes confidents, Ie ſçay bien que nous auōs des ennemis, il n'y a remede, nous ne les craignons pas: Car le Roy nous a promis de perir auec nous: Et Luyne a dit à vn autre, Il y a des deſſeins ſur ma vie, mais ils ne ſe peuuēt executer que mon ſang ne reialiſſe ſur la face du Roy. Qui peſera ces paroles, il trouuera qu'elles ſont plaines d'impieté: Car qui a-il de plus abominable que de ſe vanter d'auoir engagé le Roy à perir pour maintenir l'orgueil de leur fortune? N'eſt-ce pas auſſi vne outrecuidance nompareille à Luyne d'auoir oſé chāger à la terre de Maillé le nom ancien de ceſte maiſon pour luy dōner le ſien? que pourroit faire d'auantage vn conquerant que d'impoſer des nouueaux noms aux villes de ſes conqueſtes? Or que ces trois freres ne ſoient ſuperbes au ſupreme degré, il ne faut que repaſſer par la memoire l'audace de Luyne, qu'vn mois apres la mort de Conchine demanda en mariage Madamoiſelle de Vandoſme: la preſomption de Cadnet n'eſt moins galante en la recherche qu'il fit en l'an 1618. de Madame la Princeſſe

la Princesse d'Orange sœur d'vn Prince du sang, & veufue d'vn Prince souuerain: Cadnet, dis-ie, auquel la Nourrisse du Roy n'a voulu donner sa fille en mariage, & que la veufue de Criton Professeur en la langue Grecque à Paris a refusé d'espouser, & quelque tẽps apres le voula qui aspire à l'alliance du sang Royal qui est vne effronterie monstreuse, qui tesmoigne ouuertement l'excez de leur outrecuidance; Branthe n'a-il pas cõmis vn rapt en la personne de Madamoiselle de Luxembourg, à laquelle ils ont donné des gardes qui l'accompagnoient par tout, mesme dans le Louure, de crainte qu'elle ne leur eschappast, ayant voulu à quelque prix que ce fut, emporter de haute lutte vne Princesse de la plus Illustre maison de France, nonobstant la plainte des parens, & l'opposition de Monsieur de Boüillon. C'est pourquoy ce petit glorieux n'a pas encore mis le tableau de ses armoiries parmy celles des Cheualiers qui sont dans l'Eglise des Augustins de Paris, afin de le rẽplir de quelque qualité Ducale, estimant que ce seroit repugner à la grãdeur de sa maison, de ne porter que le titre de Lieutenant de la cõpagnie des cheuaux legers du Roy. Ha! pauure Estat de France, disent-ils, qu'il fait dangereux de nourrir tels auortons, qui s'estiment meriter toutes choses, & toutes choses indignes de leurs merites. Qu'il ne soit vray, de quelle façon Luyne traitte-il le Duc de Mõtbazon son beau pere, qui est issu de l'vne des plus illustres races de Bretagne Et cepẽdant on le voit tous les iours en l'antichãbre de Luyne picquer le coffre comme vn autre suiuant: On dira qu'il y

a bien des Princes qui en font autant, en quoy il se peut dire aussi qu'ils ne sont point genereux de le faire, ny Luyne sage de le permettre. Quoy plus ? Luyne n'a-il pas esté si temeraire que d'auoir donné charge au Colonel d'Ornano de s'ẽparer de la Principauté d'Orange apres le decez du feu Prince, & voyant qu'il auoit failly à surprendre la ville, n'a-il pas esté si outrecuidé que d'enuoyer Marsillac en Hollande pour sonder le Comte Maurice s'il s'en voudroit pas deffaire, sans considerer qu'il offenceroit par ceste recerche vn des plus grãds Capitaines de l'Europe, & vn des plus affectionnez seruiteurs de cette couronne?

La derniere charge qu'on iette sur le dos de Luyne, c'est qu'on le taxe d'estre ny homme de foyny de parolle, faisant profession de tout promettre pour complaisance, & de ne rien accomplir par meschanceté, qui est le plus grand vice dõt puisse estre entache vne personne qui manie les affaires publiques, d'autant que la foy est le lien de la societé humaine, & où ce reſſort manque, toute perfidie regne. C'est ce qui fait qu'on oyt dans la Cour, & par toute la France tant de plaintes contre Luyne, mil & mil personnes l'accusans d'auoir esté trompés pour auoir trop creu en ses promesses qu'ils appellent planches pourries ausquelles il n'y a nulle confiance, soutenãt que si Luyne pipe bien, Cadnet trompe encores mieux. De sorte que de cẽt qui ont affaire à eux, les quatre vingts dix neuf rẽdront tesmoignage que ce ne sont que vrais vẽdeurs de Galimatias, qui ont fait banqueroutte à toute fidelité, & sans

s'arrester à vn nombre infiny de Noblesse qu'ils ont abusé. Voyons, disent ils, comment ils ont vescu auec les Grãds,& mesmes auec leurs meilleurs amis. N'ont-ils pas mãqué de parole à tout ce qu'ils ont escrit & promis à la Royne mere, au Prince de Piedmond, à Madame la Comtesse de Soissons, au Duc de Guise, de Montmorẽcy, de la Force,à Monsieur de Mayennne,au Mareschal de Boüillon,de Brissac,& autres? Qu'ẽt-ils tenu de tout ce qu'ils auoient promis aux Catholiques & aux Huguenots? N'ont-ils pas trompé furieusement leur premier maistre le Comte du Lude,auquel Luyne auoit donné la foy qu'il ne procureroit iamais d'estre Duc & Pair,que ledit Comte ne le fut aussi? Et cependant Luyne s'est fait promouoir à ce grade sans en donner aduis audit Cõte,lequel eut vn tel despit en l'ame d'estre ainsi laschement pippé, qu'il en est mort de regret: Et Luyne voyant que Lude auoit pris cet affaire si à cœur que d'en estre tombé malade, il luy escriuit pour le consoler, l'asseurant qu'il feroit eriger Lude en Duché. Le Cõte apres auoir leu cette lettre,la fit ietter au feu, & dit au Gentil-homme qui l'auoit apportee, que son mal auoit pris son cours,& qu'il estoit trop tard pour y donner le remede, ainsi mourut deux iours apres. A combien de braues Seigneurs auoiẽt ils promis de les faire receuoir à l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit,ausquels ils ont manqué? Entre autres il en auoient donné sa foy à vn Prelat des plus qualifiez du Royaume, duquel Luyne a pris vn Horloge de prix & de rare artifice,y ayant vn Coucou qui chante à toutes les heures,cepẽdant

il ne luy a point tenu parole. Ont-ils plus gardé la foy enuers Madame la Vidame de laquelle Cadnet a espousé la fille, à laquelle il auoit promis la charge de Dame d'honneur de la Royne? N'ont-ils pas pippé aussi le Sieur de Chastillon, auquel ils auoient promis l'Estat de Mareschal de France, & au Sieur de la Boissiere vn Gouuernement de Picardie, au cas que tous deux consentissent au mariage de Madamoiselle de Piquigny? Et apres que Cadnet l'a espousee ils ont tenu aussi peu parolle ausdits Sieurs, qu'à ladite Dame. Que s'ils affrontent ainsi ceux desquels ils s'allient que peuuent esperer d'eux les estrangers? Vrayement le Prouerbe Prouençal est bien veritable en eux, qui dit,

In gents dau Comtat,
Non ay ny fé, ny Loyautat.

Les Prouençaux ayant remarqué que les Contadins du terriroire d'Auignon païs de Luynes, sont les plus desloyalles gens de tout le monde, ne s'estoient-ils point engagé au Duc de Fronsac de luy faire espouser l'heritiere de Luxẽbourg, pour le faire departir de l'heritiere de Piquigny, cependant ils luy ont manqué? Combien ont-ils promis de chose au Vidame de Chartres, dont ils n'ont rien tenu? N'ont-ils pas desbauché le Clerc d'aupres du Sieur de Pisieux, auquel ils auoient promis la surintendance de la maison de Luyne, afin de tirer par là, ce que ledit le Clerc sçauoit des secrets de son maistre. & puis apres ils luy ont manqué de parole comme aux autres? Qui voudra plus se fier en eux, puis que l'õ voit qu'au mesme temps qu'ils tesmoignent desirer vn ac-

cõmodement par l'enuoy de Meſſieurs le Grãd, Montbazon, Preſident Ianin & l'Archeueſque de Sens, vers la Royne mere, ils portent au meſme inſtant les affaires à l'aigreur du coſté de Normandie.

Voila, ce diſent-ils, les humeurs des Luynes: Que ſi vn deſir curieux nous pouſſe de les cognoiſtre plus particulierement on trouuera qu'ils nẽ ſont ny bons Royaux, ny bons Bourbons, ny bõs Eſpagnols, ny bons Sauoyards, ny bõs Lorrains, ny bons Catholiques, ny bõs Huguenots. Si voulez ſçauoir la raiſon pourquoy? C'eſt qu'ils n'õt deſſeins que d'eſtre bons pour eux-meſmes. Et pour y paruenir ils appliquẽt toute ſorte de puiſſance, pour fortifier la leur, ſe ſeruant du credit de tous les Princes ſelõ les occurrences de leurs affaires, tantoſt faiſant ſemblant de fauoriſer les vns, tãtoſt les autres: Vne autrefois d'auoir quelque inclination pour le party Catholique, & tãtoſt pour celuy des Huguenots, endormans ainſi & pippans tous ceux qui prennent croyance en leurs paroles, bien qu'ils n'ayent en tout cela intention aucune de faire pour perſonne, ſinon entant que le principal profit leur en demeure, afin de regner touſiours. Ainſi ſe sõt-ils ſeruy du Pape, du Duc de Sauoye, des Archiducs de Flandre, de Madame la Comteſſe de Soiſſons de Mõſieur de Mayenne, de Monſieur de Longueuille, des Peres Ieſuittes, des Deputez des Huguenots, & auiourd'huy de Monſieur le Prince, & du Duc de Guiſe, qui ſe trouueront trompez, mocquez, auſſi bien que les autres, d'autant qu'ils ne commencerõt pas par eux à bien faire, puis qu'õ voit

qu'ils manquẽt tous les iours au ſeruice du Roy, leur bien-faicteur, duquel ils deſchirent l'Eſtat, pour du desbris en dreſſer des trophees à la grãdeur de leur fortune. Que ſi on veut ietter les yeux ſur tout ce qu'ils ont fait depuis 3. ans, il ſe iuſtifiera qu'ils n'ont penſé à faire aucune choſe pour le biẽ du Roy ny du public. Les plus belles actions qu'ils ont faits n'ayans eſté qu'à prendre de tous coſtez, achepter des Gouuernemens & des charges, faire fortifier leurs Citadelles: en vn mot enrichy leur maiſon, & appauury l'Eſtat. Eſtans les ſeuls autheurs de tous les orages qui ſe couuent dans la Frãce. Car il n'y a perſonne ſi deſpourueu de ſens qui ne ſçachẽt que les difficultés qui ſe trouuent auiourd'huy en l'accõmodemẽt entre le Roy & la Royne mere naiſſent à cauſe des intereſts particuliers de Luyne, & nõ de ceux de leurs M. le Roy & ſa mere eſtans de trop bõs naturels pour ſe rẽdre des deſeruices les vns aux autres. Le ſouhait de la Royne eſt d'eſtre aupres du Roy: Ces nõs de Mere & de Fils ne peuuent ſouffrir diuiſion. Le biẽ des affaires du Roy & du public requiert cela. Au contraire, le bien des affaires de Luyne, & de ſes parens eſt, que leurs Maieſtez ſoient diuiſees. Et voila la ſource du mal. Le Roy ne peut eſperer que toute cõſolation par le retour de la Royne mere: Luyne au rebours, croit que ce retour luy ſoit nuiſible. L'abſẽce de la Royne met en luſtre & affermit la grãdeur de Luyne: là où ſa preſẽce amoindriroit l'authorité qu'il vſurpe dãs le Louure. Ainſi l'intereſt de Luyne, eſt tout different de celuy du Roy Et par conſequẽt, Luyne fera touſiours tous ſes efforts pour

continuer à mettre S. M. en deffiãce de sa mere, ainsi qu'il a fait iusques à present, afin de se cõserver seul cet absolu pouuoir qu'il s'attribuë dans les affaires du Roy. Et partant c'est vn grandissime malheur, disent ils, qu'il faille que les artifices d'vn seruiteur cauteleux, preualent l'innocẽce d'vne mere affligee, & que le Roy & son Estat patisse pour cõplaire à l'ãbitiõ desreglee de quelques fauoris qui veulent regner aux despens de tout le monde.

Ils se plaignent qu'on enuie leur fortune: Non on ne l'enuie pas: mais on est seulement mary de ce qu'ils n'en vsent biẽ, & qu'apres auoir souffert les insolences du Mareschal d'Ancre, on voye Luyne succeder en sa place pour faire encor pis. Car il semble, disent-ils, qu'il ait entrepris de l'écherir par dessus, ayãt succedé à ses charges, à ses biẽs, & à tous ses desseins. Il se trouuera encores des lettres escrites de la main de Luyne, par lesquelles il se mocquoit de ce que le Mareschal d'Ancre auoit eu ce grade par faueur & non par vertu. Que dira il si on luy demande par quelle voye Cadnet est paruenu à ce tiltre? Il y a aussi plusieurs tesmoins qui õt ouy Luyne se plaindre de ce que la Royne mere ne faisoit acheuer l'ornemẽt de l'effigie du Roy qui est sur le põt neuf. Et luy y a-il fait trauailler d'auãtage, depuis qu'il dispose des Finances de l'Estat? Non, il n'a point fait, ny fera mieux que Conchine.

Le Mareschal d'Ancre vouloit disposer d'vne partie de ce qui se passoit au Conseil? Luyne veut disposer de tout. Tous les bõs François estoient contre le Mareschal d'Ancre: Ils sont aussi cõtre

Luyne, Monsieur de Mayenne & les autres Princes s'estoient retirez de la Cour, à cause de l'insolence du Mareschal d'Ancre: Le mesme font-ils pour celle de Luyne. On taxoit Conchine d'vser de sortilege, vn des gens de Luyne est prisonnier dans la Bastille, qui l'accuse de mesme crime. Le Mareschal d'Ancre abusoit de l'authorité de la Roine-mere: Luyne abuse de celle du Roy son fils. Le Mareschal d'Ancre auoit la Citadelle d'Amiens: Luïne l'a aussi. Le Mareschal d'Ancre ne l'a sceu faire acheuer: Luïne employe sans necessité les plus clairs deniers du Royaume pour ceste forteresse, y ayant deux mil hõmes qui y trauaillent tous les iours. Le Mareschal d'Ancre estoit Lieutenant en Picardie: Luïne en est gouuerneur en chef. Le Mareschal d'Ancre n'i tenoit qu'vne place: Luïne tient toute la Prouince. Le Mareschal d'Ancre vouloit r'aualler l'authorité de quelques Grãds du Royaume: Luïne les veut tenir tous au dessous de luy. Le Mareschal d'Ancre faisoit du biẽ à quelques vns: Luyne n'en fait à personne qu'à ses parẽs. Le Mareschal d'Ancre tenoit ce qu'il auoit promis: Luyne ne tient rien de tout ce qu'il promet. Le Mareschal d'Ancre vouloit faire espouser l'heritiere de Piquigny à son fils: Luïne l'a fait espouser à son frere. Conchine estoit estranger Florẽtin: Luïne est estranger Comtadin. Pour conclusion veritable le Mareschal d'Ancre n'auoit rien de bon en l'ame: N'aussi a de Luïne, ny ses freres, qui meritent vn pareil traictemẽt qu'a receu le Mareschal d'Ancre, puis qu'ils sont heritiers de ses biens, & imitateurs de ses desseins.

FIN.
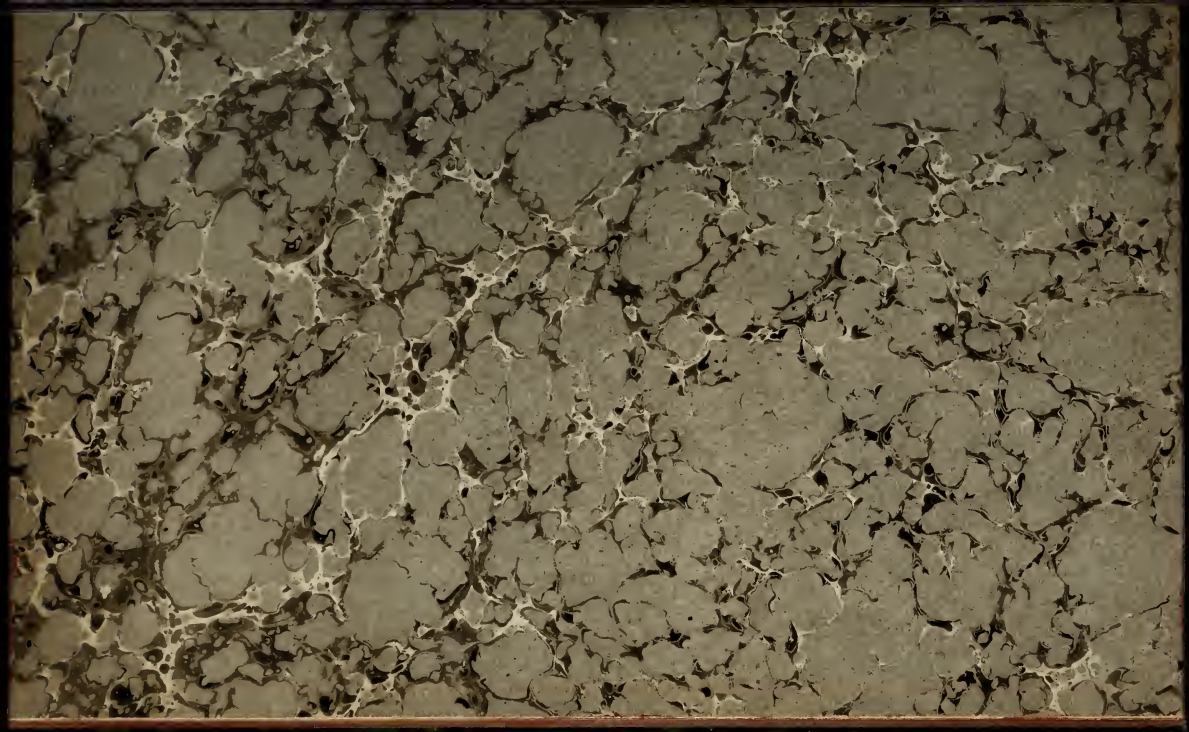
21812
gt